

## **Rapport de l'Atelier de sensibilisation sur les dispositions de la convention des Nations Unies contre la corruption et autres accords internationaux et régionaux en matière de lutte contre la corruption**

### **I. Brève introduction**

A Lubumbashi, l'atelier de sensibilisation sur les dispositions pertinentes de la convention des Nations Unies contre la corruption et autres accords internationaux et régionaux en matière de lutte contre la corruption a été organisé dans la salle de réunion de l'hôtel FIESTA du 27 au 28 Juin 2014. Ont pris part à cet atelier : les Organisations de la société civile, les juges, les cadres et agents des régies financières.

Deux unités ; à savoir Madame Jacquie KALALA et Monsieur Francis MUTEJ NTAMBWE ont assuré le secrétariat de la formation durant les deux jours.

### **II. En rapport avec le premier jour de l'atelier**

Sous la modération de Monsieur Guy KABEYA MUANA KALALA, démarré avec un retard d'une heure, indépendamment de la bonne volonté de l'ODEP organisateur dudit atelier, la première journée a connu deux temps forts, à savoir : la cérémonie d'ouverture et le déroulement de l'atelier proprement dit.

#### **2.1 De la cérémonie d'ouverture**

**Le président de l'ODEP**, le premier à prendre la parole, a d'abord remercié les participants de leur présence à l'atelier puis, a présenté son indignation à l'endroit du PNUD du fait de l'absence de la logistique et des kits des participants rendant difficile l'organisation de l'atelier de vulgarisation des instruments internationaux de lutte contre la corruption.

Dans son mot, il a indiqué que l'Observatoire de la Dépense Publique a vu le jour en 2012 et ce dernier est une capitalisation des plusieurs expériences menées depuis 2000. Il a également présenté les partenaires de l'ODEP dont le PNUD.

Après avoir circonscrit la mission et les objectifs de l'ODEP, une mise au point a été faite sur la question de la lutte contre la corruption à travers une brève analyse du système national d'intégrité en RD Congo, en énumérant les piliers qui le soutiennent, notamment : l'Administration publique, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif, l'armée, les médias, la société civile,...Le président de l'ODEP a indiqué que lorsque ces différents piliers fonctionnent parfaitement, ils contribuent efficacement au renforcement de l'intégrité, donc à la lutte contre la corruption.

Il a, au terme de son discours, laissé entendre que tous les piliers du système national d'intégrité sont complétement rongés par la corruption et que la raison majeur du présent atelier consistait à vulgariser les dispositions pertinentes des instruments

GAT – LICODEF - RECIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA

internationaux de lutte contre la corruption. Ceci devrait permettre aux participants une fois sensibilisés de lutter efficacement contre la corruption.

Enfin, **le deuxième intervenant Monsieur Jean Pierre MUTEBA**, en prenant à son tour a indiqué : Je vous parle en qualité du Gouverneur de la province du Katanga et non comme un membre du cadre de concertation de la société civile.

Dans son mot, il a fustigé l'abondance des mécanismes nationaux, des lois, des dénonciations, des rapports, des communiqués voire d'atelier traitant des questions cruciales pour la RD Congo et après ?

En lançant l'ouverture de l'atelier, Monsieur Jean Pierre MUTEBA considérait que la question ci-haut posée trouverait une sinon des réponses adéquates qui contribueraient à endiguer la corruption dans la province du Katanga.

## **2.2 Des exposés et échanges**

Trois exposés ont été présentés, respectivement par les intervenants suivants :

- Me Zico MVUZI, Chargé de programme de la LICOCO ;
- Magistrat Philippe KAYUMBA, Secrétaire général de la LICOCO et ;
- Monsieur Norbert MUNSI BUNKETE, Directeur Général Adjoint de l'OCEP.

### **a. De la première intervention**

Avant d'entrer dans le vif, Me ZICO MVUNZI a remercié l'ODEP du choix porté à sa personne pour animer le thème relatif à la Convention de Nations Unies contre la corruption. Son exposé a été présenté en deux temps, à savoir une description brève de l'historique de ladite Convention et la présentation de son contenu. Une précision sur la définition et les cas de corruption a été faite. Elle a permis de comprendre que la corruption concerne toutes les couches de la population.

### **S'agissant de l'historique de la Convention des Nations Unies contre la Corruption**

L'exposé de l'intervenant a permis de comprendre que c'est depuis le 09 décembre 2003 à Mérida, au Mexique, qu'une conférence relative à la signature de la Convention a été adoptée, et ce, conformément à l'article 68 (1) de la résolution 58/4, ladite Convention est entrée en vigueur le 14 décembre 2005, si bien qu'il existait avant cette date, d'autres instruments et outils de lutte contre la pauvreté. A ce jour, la Convention compte 170 Etats parties.

### **Quant à l'examen de ladite Convention**

Il a été démontré que la Convention des Nations Unies contre la Corruption renferme 71 articles, répartis en 8 chapitres, lesquels sont précédés d'un préambule. Les

**GAT – LICODEF - REIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA**

échanges entre l'intervenant et les participants ont permis de comprendre le contenu de la Convention. Ainsi, il a été noté que :

- le premier chapitre traite des dispositions générales ;
- le deuxième chapitre porte sur les mesures préventives ;
- le troisième chapitre aborde la question des incriminations, de la détection et de la répression ;
- le quatrième chapitre se penche sur la coopération internationale ;
- le cinquième chapitre développe le sujet du recouvrement d'avoirs ;
- le sixième chapitre parle de la question de l'assistance technique et échange d'informations ;
- le septième chapitre examine les mécanismes d'application de la Convention et ;
- Enfin, le huitième et dernier chapitre donne les dispositions finales.

**b. De la deuxième intervention**

Monsieur le Procureur Philippe KAYUMBA a remercié l'ODEP pour avoir choisi trois membres de la LICOCO comme intervenants. Ainsi que le premier intervenant, le second a développé son intervention en deux points, à savoir : l'historique et le contenu de la Convention de l'Union Africaine et du Protocole de la SADC, tout en comparant les deux instruments par rapport à la Convention des Nations Unies.

**S'agissant de l'historique de la Convention de l'Union Africaine et du Protocole de la SADC**

Il a été dit que la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la Corruption a été adoptée en juillet 2003 mais elle est entrée en vigueur le 05 août 2006. Cependant, elle est à ce jour ratifiée par seulement le Burundi et le Congo (Brazzaville). La procédure de ratification est encore en cours en RD Congo.

Par contre, le Protocole de la SADC contre la corruption a été signé le 14 août 2001 et même ratifié par notre Pays.

**En rapport avec l'examen de ces deux instruments**

La Convention de l'Union Africaine renferme un préambule et 28 articles et le Protocole de la SADC, comprend un préambule et 22 articles. Entre autres, les participants ont pu retenir ce qui suit :

**Concernant avec la Convention de l'Union Africaine :**

- Le sujet de l'infraction ;
- Les actes à ériger en infraction ;
- Les objectifs et principes de la convention et ;
- La problématique de sa mise en œuvre.

**En rapport avec le Protocole de la SADC**

- La composition ;
- Les Objectifs et principes ;
- La problématique de sa mise en œuvre.

Il convient de signaler que les trois instruments se heurtent à la problématique de la prévention (vulgarisation et contrôle), détection et répression.

Au terme de la première journée, essentiellement, les échanges entre les intervenants et les participants ont permis de retenir que : la Convention de l'Union Africaine contient des dispositions semblables à celles de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Cependant, toutes ses dispositions revêtent un caractère impératif en rapport avec la corruption de personne à personne et la transparence dans le financement des partis politiques. La Convention oblige à ce que les agents publics déclarent leurs avoirs et exige des restrictions sur l'immunité pour les agents publics.

Il faut ajouter que la Convention des Nations Unies assez laborieuse, prévoit le Mécanismes de suivi et d'évaluation tandis que la Convention de l'Union Africaine permet l'évaluation et le suivi par le Mécanisme d'évaluation par les pairs. Ainsi fait, la RD Congo, faute de ratifier la Convention de l'Union Africaine ne bénéficie pas des avantages quelconques consacrés par cet instrument.

A l'état actuel, la RD Congo devrait s'auto-évaluer par rapport à l'instrument universel pour évaluer les autres Pays membres de la Convention cette année.

**c. De la troisième intervention relative à l'état de lieu de la Corruption en RDC**

Avant d'entrer dans le vif de l'exposé, Monsieur Norbert MUNSI BUNKETE a sollicité à l'ODEP, pour des prochains ateliers d'accorder plus de temps allant jusqu'à 5 jours

**GAT – LICODEF - RECIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA**

pour permettre aux intervenants d'aborder en profondeur les questions relatives à la lutte contre la corruption.

Il a ensuite, introduit son exposé par un jeu dont la leçon tirée était la suivante : rien n'est impossible dans la lutte contre la corruption, car tout dépend de la volonté des acteurs en présence, des stratégies mises en place, de la vision définie, des actions à mener...

Il a, à l'entame de son exposé indiqué qu'en RDC la corruption est à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté. Elle est plus un état d'esprit.

L'exposé et les échanges entre les participants et l'intervenant ont porté sur les points suivants :

- La compréhension commune de la corruption ;
- L'origine de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- La typologie de la corruption ;
- L'état de lieux de la Corruption en RD Congo ;
- Les résultats des enquêtes de l'OCEP menées en 2005, donnant des indications sur les institutions, les agents de l'Etat les plus corrompus et les causes de la corruption ;
- Les objectifs généraux et spécifiques du Forum National de lutte contre la Corruption (FONALC) ainsi que les résultats attendus ;
- Les manifestations sectorielles de la corruption ;
- Le coût de la corruption en RD Congo ;
- Les origines et causes de la corruption en RD Congo ;
- Les conséquences de la corruption en RD Congo...

Les statistiques décrivant les agents et les causes de la corruption ont fait l'objet des échanges avec les participants. Il convient également de considérer que les remèdes à la corruption passent par la conjugaison de quatre facteurs, à savoir :

- L'impulsion ;
- La volonté politique de la hiérarchie ;
- La détection et l'investigation de la corruption ;
- La prévention et répression des corrompus.

De même, il a été indiqué qu'il est possible en RD Congo, de passer d'une génération avec corruption vers celle sans corruption. La réussite d'un tel processus

est conditionnée par l'implication de la quasi-totalité d'acteurs de la politique d'intégrité.

### III. En rapport avec le deuxième jour de l'atelier

Sous la modération du Magistrat Philippe KAYUMBA, la seconde journée a connu trois interventions, présentées par Monsieur Ernest MPARARO, Président de la LICOCO, Monsieur Guy KABEYA MUANA KALALA, Directeur de la Régulation à l'ARMP et Monsieur .....

#### a. De la première intervention

L'intervention de Monsieur Ernest MPARARO, a penché sur le *Rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption depuis le Forum National à ce jour*. Les points développés, ont été les suivants :

- L'historique du Forum National de lutte contre la corruption ;
- Les actions menées par les organisations de la société civile dans la lutte contre la corruption ;
- Les recommandations et les conclusions.

Il convient de retenir, s'agissant de l'historique du Forum National de lutte contre la corruption ce qui suit, hormis ses objectifs déjà épinglés dans les lignes précédentes du présent rapport que :

- Le forum a été convoqué le 16 Décembre 2009 par Décret 09/33 du 26 Novembre 2008 à la suite d'un protocole tripartite entre la RDC, l'Afrique du Sud et l'UNODC ;
- Il a réuni plus de 400 personnes venant des toutes les provinces dont ceux de la Société Civile, des Institutions Publiques et du Monde des Affaires ;
- L'un des objectifs du forum était de permettre une compréhension commune par toutes les parties prenantes de la corruption ;
- A terme, 105 résolutions ont été adoptées pour être mises en œuvre par le Gouvernement Central et les Provinces ; parmi lesquelles on retrouve : la création des commissions provinciales de lutte contre la corruption, l'adhésion à l'OHADA, la promulgation de la loi sur les marchés publics.

S'agissant des actions menées par les ONG de lutte contre la corruption et singulièrement par la LICOCO, plusieurs cas ont fait l'objet des échanges, parmi lesquels, on retiendra :

GAT – LICODEF - RECIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA

- Les dénonciations des actes de corruption et autres faits connexes ;
- La dénonciation du non-respect par les Gouverneurs des Provinces de la rétrocession destinée aux ETD ;
- La dénonciation des détournements des fonds alloués à la construction des logements sociaux en RDC
- La dénonciation de non-paiement des taxes dues à l'OGEFREM par les transporteurs/Affréteurs maritimes.

**b. S'agissant de la deuxième intervention, relative à la prévention et sanction de la corruption dans le secteur des marchés publics**

L'intervenant, Monsieur Guy KABEYA MUANA KALALA, Directeur de la régulation à l'ARMP, a présenté succinctement les généralités sur les marchés publics, lesquelles ont tournées autour des points ci-après :

- Les généralités sur les marchés publics ;
- Les dispositions générales sur la définition et les principes fondamentaux des marchés publics ;
- Les organes d'administration des marchés publics.

Après la définition des marchés publics et celle de délégations de service public ainsi que l'échange sur les principes fondamentaux, l'intervenant a penché sur les causes de la corruption dans le secteur des marchés publics, ont fait l'objet des échanges. Une brochette des causes de la corruption retenues renseigne :

- **La cupidité humaine**
- Le sentiment que la corruption est **la voie « rapide » d'accumuler** des moyens d'influence sociale.
- **Le sentiment et la perception dans le chef de l'opérateur économique que la corruption est la voie obligée** d'accroître ses chances d'être sélectionnée.
- **L'ignorance des règles de passation des marchés** par les agents et les entreprises.
- **Le défaut d'effectivité des contrôles a priori et a posteriori de la passation et de l'exécution des marchés.**

Deux groupes des conséquences de la corruption dans le secteur des marchés publics ont été identifiés. Ils sont liés à la fois, à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics. On retrouve parmi ces deux groupes, les facteurs suivants :

GAT – LICODEF - RECIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA

- **La perte de l'impartialité des responsables chargés de la passation et de l'exécution des marchés.**
- L'apparition d'un **réseau mafieux** qui fonctionne en parallèle et contre les règles d'un Etat de droit.
- **Perte du crédit dans le processus de passation des marchés publics.**

Aussi, les indices de la corruption dans le secteur des marchés publics ont été identifiés par l'intervenant, notamment :

- Les vices de procédure dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics
- Le non-respect des clauses contractuelles, ou application moins rigoureuse
- Le train de vie des responsables des marchés. Indices extérieurs de richesses.
- Le recours abusif aux avenants.
- Le recours abusif aux renouvellements des contrats.

Enfin, l'échange autour des questions relatives à la prévention et sanction de la corruption dans le secteur des marchés publics a été clôturé par la présentation :

- Des formulaires d'actes d'engagement ;
- Les sanctions prévues en cas d'abus et de corruption ;
- Les organes en charge de sanction.

**c. De la troisième intervention**

Enfin, le dernier intervenant, Monsieur.

#### **IV. Recommandations**

Les recommandations essentielles issues du présent atelier sont les suivantes :

**a. Pour les gouvernants**

- En collaboration avec le gouvernement central, compléter ou renforcer le cadre légal, réglementaire et institutionnel de lutte contre la corruption en se conformant aux engagements internationaux de lutte contre la corruption et en procédant régulièrement à l'autoévaluation de la mise en œuvre des ces mécanismes internationaux de lutte contre la corruption ;

**GAT – LICODEF - RECIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA**

- 
- Allouer un budget conséquent aux Organes provinciales de Prévention et de Répression de faits de Corruption;
  - Impliquer la société civile provinciale dans la lutte contre la corruption en lui octroyant une subvention conséquente ;
  - Eveiller la prise de conscience par le Gouvernement et toutes les autorités contractantes du fait que la passation et l'exécution des marchés publics sont un outil de mise en œuvre des projets du Gouvernement et des entités concernées, pour un but ultime d'intérêt général.
  - Disposer des experts et des structures servant de répondant aux experts des bailleurs de fonds lors de la préparation des projets cadrant avec la lutte contre la corruption, en vue d'éviter la marginalisation de l'expertise nationale ;
  - Rendre indépendante du politique la fonction et les organes de passation des marchés ;
  - Mettre en œuvre un programme de formation éthique et déontologique des agents chargés de passation des marchés et des entreprises en général ;
  - Organiser une grande Campagne provinciale de changement de mentalité et de lutte contre les antivaleurs (participation : Confession Religieuses, Ecoles, Entreprises et Institutions Publiques) ;
  - Entrevoir des mécanismes efficaces de collaboration entre l'Assemblée provinciale et les acteurs de la société civile dans la lutte contre la corruption.

***b. Pour les acteurs de la société civile***

- La société civile devra s'impliquer dans les activités des institutions publiques créant des alliances avec la justice ;
- Initier un édit provincial relatif à la lutte contre la corruption ;
- Dénoncer la corruption en donnant des bonnes informations appuyées par des évidences ;
- Mobiliser la population en vue d'amener les autorités à rendre compte de leurs actions ;
- Mettre en place les mécanismes d'échanges d'informations entre acteurs de la société civile pour lutter contre la corruption.

GAT – LICODEF - RECIC national – REGED – RODHECIC – RRN – SOS KINSHASA

---

***c. Pour les partenaires au développement***

- Accompagner techniquement et financièrement la Province du Katanga à organiser le cadre général de lutte contre la corruption;
- Accompagner les acteurs publics et de la société civile à vulgariser davantage les instruments de lutte contre la corruption dans la province du Katanga.

Lubumbashi, le 28 Juin 2014  
Bob NGUTU MUHEMA

